



Commission des dynamiques territoriales

2151 - Installation, maintien à l'emploi, formation

Proposition d'attribution d'une subvention à la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Bas-Rhin pour la coordination des actions favorisant le recrutement de salariés qualifiés dans le secteur des entreprises agricoles

Rapport n° CP/2016/522

Service gestionnaire :

L440 - Service Agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Bas-Rhin (FDSEA) une subvention pour la coordination au niveau départemental des actions favorisant le recrutement de salariés qualifiés dans le secteur des entreprises agricoles en 2016.

I- Une main d'œuvre salariée de plus en plus importante

Basée autrefois sur des exploitations traditionnelles à main d'œuvre familiale, l'agriculture bas-rhinoise s'est largement spécialisée et modernisée. La main d'œuvre familiale s'est raréfiée, amenant toujours plus d'exploitations agricoles à embaucher.

Ainsi, les effectifs des salariés agricoles sont passés de 2 857 ETP (équivalent temps plein) à 3 658 ETP en 2015.

L'agriculture bas-rhinoise est diversifiée et comporte de nombreuses productions spéciales exigeantes en main d'œuvre (fruits et légumes, vigne, tabac, houblon...).

En 2015, le nombre total de contrats de salariées permanents, en CDD et saisonniers s'élève à près de 22 500, contre 16 100 en 2005.

Il est à noter que toutes les productions sont concernées par des besoins en main d'œuvre salariée. Ainsi, les salariés se répartissent à 42% dans le secteur de la polyculture-élevage, à 21% dans celui des cultures spécialisées, à 20% dans celui de la viticulture, à 13% dans l'élevage spécialisé et à 4% dans le secteur des entreprises de travaux agricoles.

La gestion de la main d'œuvre est déterminante pour de nombreuses exploitations agricoles du département et nécessite d'être coordonnée à l'échelon départemental.

II- Proposition : soutenir la FDSEA pour la positionner comme coordinateur des actions favorisant le recrutement de salariés qualifiés dans le secteur des entreprises agricoles

En accord avec les Organisations Professionnelles Agricoles, une mission de coordination des actions favorisant le recrutement de salariés qualifiés dans le secteur des entreprises agricoles a été confiée à la FDSEA du Bas-Rhin qui a dès lors mis en place une Commission agricole pour l'emploi.

La Commission agricole pour l'emploi, pilotée par la FDSEA, a été à l'initiative de plusieurs projets parmi lesquels la création de l'association GERMA (Gestion de l'Emploi Rural et de la Main d'œuvre en Agriculture), le développement de services aux employeurs pour leur faciliter l'embauche et l'emploi de salariés (accompagnement des agriculteurs dans leurs démarches d'employeurs, choix des contrats, fiche de paies...) ou encore la bourse à l'emploi qui a pour objectif de mettre en relation les employeurs et les salariés potentiels.

La FDSEA est engagée pour :

- **faire face aux besoins croissants en main d'œuvre salariée, tant d'un point de vue quantitatif (développement de l'emploi en agriculture) que qualitatif (formation des salariés). Ces besoins concernent le salariat permanent et saisonnier.**

Les actions à mener concernent :

- o la substitution de la main d'œuvre familiale par de la main d'œuvre salariée, qui va se poursuivre, notamment en élevage,
 - o le développement de nouvelles filières : maïs semences, filière volaille...
 - o la consolidation des filières historiques : houblon, asperges, fruits, légumes, viticulture, arboriculture,
 - o le développement d'ateliers de transformation et de vente à la ferme,
 - o le besoin croissant pour le remplacement des chefs d'exploitation en période de congés ou maladie ;
- **recenser avec précision les besoins de main d'œuvre salariée sur les plans quantitatif et qualitatif ;**
 - **travailler à la pérennisation des emplois et fidéliser les salariés saisonniers, en leur proposant lorsque cela est possible des contrats qui s'enchainent ;**
 - **former les salariés**
 - o identifier et définir les besoins de formation ;
 - o mettre en place ces formations ;
 - **rendre les métiers de l'agriculture plus attractifs et communiquer sur les opportunités d'emploi en agriculture**
 - o améliorer l'image du travail en agriculture ;
 - o communiquer sur les opportunités d'emploi en agriculture ;
 - **renforcer l'accompagnement et le conseil aux agriculteurs employeurs**
 - **coordonner les dispositifs en cours et les initiatives à venir :**
 - o service de remplacement en agriculture ;
 - o association GERMA (Gestion de l'Emploi Rural et de la Main d'œuvre en Agriculture) ;
 - o entreprises d'intérim et d'insertion en agriculture ;
 - o bourse à l'emploi ;
 - o pôle emploi, missions locales pour l'emploi, structures d'insertion ;
 - o placement des bénéficiaires du RSA en lien avec les conseillers emploi du Département du Bas-Rhin ;

- **optimiser les mises en relations entre employeurs agricoles et candidats à la recherche d'emploi ;**

Afin d'améliorer la mise en relation des agriculteurs à la recherche de salariés avec les personnes à la recherche d'un emploi en milieu agricole, la FDSEA a mis en place un lieu d'échange du type bourse à l'emploi.

Pour ce faire, en lien avec la Commission agricole pour l'emploi, la FDSEA a été décidé de s'appuyer sur le réseau ANEFA (Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture).

L'animation et la gestion de la bourse à l'emploi agricole sont assurées par la FDSEA, en particulier le travail d'adéquation entre le profil des candidats et celui des postes proposés par les agriculteurs. L'accès à la bourse à l'emploi pour les employeurs comme pour les salariés potentiels s'opère soit par téléphone, soit par le site internet Anefa.org.

- **développer la relation avec Pôle Emploi, les organismes sociaux (MSA) et les partenaires institutionnels, notamment les conseillers emploi du Département du Bas-Rhin ;**

- **poursuivre les discussions paritaires et la représentation des employeurs en commission mixte paritaire.**

* *
*

L'article R3231 du Code général des collectivités permet aux Départements d'attribuer une subvention de fonctionnement aux structures locales des organisations syndicales représentatives qui sont dotées de la personnalité morale et qui remplissent des missions d'intérêt général sur le plan départemental.

Le rapport propose à la Commission Permanente de décider de soutenir l'action menée par la FDSEA et d'attribuer une subvention à hauteur de 18 000 € pour l'année 2016 à la FDSEA du Bas-Rhin pour la coordination des actions favorisant le recrutement de salariés qualifiés dans le secteur des entreprises agricoles et de permettre à l'agriculture départementale de conserver et même renforcer la diversité de ses productions, tout en contribuant à relever le défi de l'emploi agricole.

La commission des dynamiques territoriales a émis un avis favorable à cette proposition.

En cas d'accord de votre part, les crédits suivants seront à prélever sur l'enveloppe budgétaire correspondante.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29159	65-6574-928	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer à Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Bas-Rhin une subvention d'un montant total de 18 000 € afin de la soutenir dans le cadre de sa mission de coordination, pour l'année 2016, des actions favorisant le recrutement de salariés qualifiés dans le secteur des entreprises agricoles, et de permettre à l'agriculture départementale de conserver et même renforcer la diversité de ses productions, tout en contribuant à relever le défi de l'emploi agricole.

Strasbourg, le 26/10/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY